

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plan et autorisations
M. K. JANSSENS
Inspecteur en chef
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : 15N/13
N/Réf. : GM/KD/BXL-2.1888/s.540
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue de Namur, 51 / angle rue du Baudet.
Transformation de la vitrine commerciale.
Demande de permis d'urbanisme (régularisation). Avis de la CRMS.
(Dossier traité par Mme O. Bouchenak)

En réponse à votre lettre du 2 juillet 2013, en référence, reçue le 5 juillet, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 17 juillet 2013.

L'immeuble (avant 1932) concerné par la demande est compris dans la zone de protection de l'ancienne banque d'Outremer située rue de Namur, 48-52.

La demande vise à modifier la vitrine commerciale existante suite au changement d'horeca. Les travaux consisteraient à ouvrir les deux vitrines de part et d'autre de l'entrée, à adapter la porte d'entrée et à remplacer les châssis existants en alu par du bois laqué anthracite.

A l'examen de la demande, il apparaît que ces interventions n'auraient pas d'impact direct sur l'ancienne banque d'Outremer. S'il y a lieu, la DMS formulera en Commission de concertation les remarques et recommandations qu'appelle la demande.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (par mail : Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et MM. Ph. Piéreuse, H. Lelièvre).
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn.
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail).